



ÉCOLE
DE GOUVERNANCE
ET D'ÉCONOMIE
DE RABAT

مدرسة الحكامة
و الإقتصاد بالرباط

ÉCOLE DE GOUVERNANCE ET D'ÉCONOMIE DE RABAT

APPEL D'OFFRES RESTREINT SUR OFFRES DE PRIX

N°01/EGE/2013-2014 DU 03 DECEMBRE 2013

ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE

AU PROFIT DE L'ÉCOLE DE GOUVERNANCE ET D'ÉCONOMIE DE RABAT

LANCE EN 7 LOTS

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article 1 : Objet du règlement de la consultation :

Le présent règlement de consultation concerne l'Appel d'offres restreint n°01/EGE/2013-2014 pour l'acquisition du matériel informatique au profit de l'Ecole de Gouvernance et d'Economie de Rabat, lancé en sept (07) lots;

Lot n°01 : Consolidation des serveurs existants en serveurs de type Blade.

Lot n°02 : Acquisition du matériel informatique

Lot n°03 : Contrat cadre licences Microsoft Académique SA d'une durée de 3 ans

Lot n°04 : Acquisition des Onduleurs

Lot n°05 : Acquisition d'un Loadbalancer

Lot n°06 : Acquisition d'un Contrôleur Wifi

Lot n°07 : Acquisition d'un Switch

Article 2 : Maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrages du marché qui sera passé suite au présent appel d'offres est : Le Directeur de l'Ecole de Gouvernance et d'Economie de Rabat.

ARTICLE 3 : Date et lieu de la séance d'ouverture des plis

Il sera procédé à l'ouverture des plis le 03 Décembre 2013 à l'Ecole de Gouvernance et d'Economie de Rabat.

Article 4: Conditions requises des concurrents

Conformément aux dispositions du règlement de l'Ecole de Gouvernance et d'Economie de Rabat.

1- Seules peuvent participer au présent appel d'offres les personnes physiques ou morales qui :

- Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
- sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et régler les sommes exigibles ou, à défaut de règlement, constitué des garanties suffisantes pour le comptable chargé du recouvrement ;
- Sont affiliées à la CNSS et souscrivent régulièrement leurs déclarations de salaire auprès de cet organisme.

2- Ne sont pas admises à participer à la présente consultation ;

- Les personnes en liquidations judiciaires;
- Les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente.

Article 5 : Liste des pièces justifiant les capacités et des qualités des concurrents et pièces complémentaires :

1- UN DOSSIER ADMINISTRATIF COMPRENANT

- a- La déclaration sur l'honneur comportant les indications et les engagements précisés
- b- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;
- c- L'attestation du percepteur délivrée depuis moins d'un an certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé;
- d- L'attestation de la CNSS délivrée depuis moins d'un an certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- e- Le certificat d'immatriculation au registre du commerce ;

2-UN DOSSIER TECHNIQUE COMPRENANT :

- a- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécuté ou à l'exécution desquelles il a participé ;
- b- Copies légalisées des attestations délivrées par les administrations et les établissements publics sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire. Les renseignements pièces d'ordre technique ou pièces complémentaires concernant le concurrent, (seules les attestations délivrées entre

2008 et 2013 ayant objet et montant similaire au présent appel d'offres seront prises en considérations).

3- DOSSIER ADDITIF

- a- Le cahier des prescriptions spéciales (CPS) signé à la dernière page avec la mention manuscrite «lu et accepté» et paraphé sur toutes les pages ;
- b- Le présent règlement de consultation signé à la dernière page et paraphé sur toutes les pages.

Article 6: Composition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres restreint comprend :

- copie de la lettre d'avis d'appel d'offres ;
- un exemplaire du cahier des prescriptions spéciales ;
- le modèle de l'acte d'engagement;
- le modèle de bordereau des prix et le détail estimatif
- le modèle de déclaration sur l'honneur
- le présent règlement de la consultation ;

Article 7 : Modification dans le dossier d'appel d'offres

Des modifications peuvent être introduites dans le dossier d'appel d'offres. Ces modifications ne peuvent en aucun cas changer l'objet du marché.

Si des modifications sont introduites dans le dossier d'appel d'offres, elles seront communiquées à tous les concurrents ayant retiré ledit dossier suffisamment à l'avance tout en respectant le délai minimum de 10 jours à compter du lendemain de la date de la dernière publication de la modification sans que la date de la nouvelles séance ne soit antérieur à celle prévus initialement.

Article 8: Répartition en lots :

Le présent appel d'offres est lancé en sept (07) lots.

Article 9 : Information des concurrents :

Tout éclaircissement ou renseignement fourni par le maître d'ouvrages à un concurrent à la demande de ce dernier sera communiqué le même jour et dans les mêmes conditions aux autres concurrents qui ont retiré le dossier d'appel d'offres et ce par lettre recommandée avec accusé de réception ou par télécopie confirmée. Il est également mis à la disposition de tout autre concurrent.

Article 10 : Mode de jugement :

Le présent appel d'offres restreint sera adjudgé en lot séparé.

Article 11 : Contenu et présentation des dossiers des concurrents

1 - Contenu des dossiers :

Les dossiers présentés par les concurrents doivent comporter :

- Un dossier administratif précité (Cf. article 4 ci-dessus) ;
- Un dossier technique précité (Cf. article 4 ci-dessus) ;
- Pièces complémentaires précitées (Cf . article 4 ci-dessus) ;
- Une offre financière comprenant :
 - L'acte d'engagement établi
 - Le bordereau des prix et le détail estimatif.

Le montant de l'acte d'engagement ainsi que les prix unitaires du bordereau des prix et du détail estimatif doivent être indiqués en chiffres et en toutes lettres.

2 - Présentation des dossiers des concurrents :

Le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli cacheté portant :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- L'objet du marché;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;

- L'avertissement que « les plis ne doivent être ouverts que par le Directeur de la commission d'appel d'offres lors de la séance d'examen des offres ».

Ce pli contient : (2) deux enveloppes comprenant pour chacune :

a) La première enveloppe comprend: le dossier administratif, le dossier technique et les pièces complémentaires. Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention « dossier administratif et technique ».

b) La deuxième enveloppe comprend: l'offre financière du soumissionnaire. Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention « offre financière ».

Article 12 : Dépôt des plis des concurrents :

Les plis sont, au choix des concurrents :

- Soit déposés, contre récépissé, dans le bureau du maître d'ouvrage indiqué dans la lettre circulaire ;
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

Article 13 : Délai de réception des plis :

Le délai pour la réception des plis expire à la date et à l'heure fixée par la lettre circulaire de l'appel d'offres pour la séance d'examen des offres.

Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ne sont pas admis.

A leur réception, les plis sont enregistrés par le maître d'ouvrages dans leur ordre d'arrivée, sur un registre spécial. Le numéro d'enregistrement ainsi que la date et l'heure d'arrivée sont portées sur le pli remis.

Les plis resteront cachetés et seront tenus en lieu sûr jusqu'à leur ouverture.

Article 14 : Présentation des catalogues- prospectus- notices :

La remise des catalogues- prospectus- notices pour l'appel d'offres objet de ce règlement de consultation sont déposés au plus tard le jour ouvrable précédant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis dans l'avis d'appel d'offres contre délivrance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception.

L'examen des catalogues- prospectus- notices consiste à vérifier la conformité des fournitures proposées avec les spécifications techniques indiquées dans le CPS.

Article 15 : Retrait des plis :

Tout pli déposé ou reçu peut être retiré antérieurement au jour et à l'heure fixée pour l'ouverture des plis.

Le retrait du pli fait l'objet d'une demande écrite et signée par le concurrent ou son représentant dûment habilité. La date et l'heure de retrait sont enregistrées par le maître d'ouvrage dans le registre spécial.

Les concurrents ayant retiré leurs plis peuvent présenter de nouveaux plis dans les conditions de dépôts des plis précité et rappelées à l'article 12 ci-dessus.

Article 16 : Délai de validité des offres :

Les soumissionnaires qui n'ont pas retiré définitivement leur pli dans les conditions prévues à l'article 12 ci-dessus resteront engagés par leurs offres pendant un délai de soixante (60) jours, à compter de la date d'ouverture des plis.

Si, dans ce délai, le choix de l'attributaire ne peut être arrêté, le maître d'ouvrage pourra demander aux soumissionnaires, par lettre recommandée avec accusé de réception, de prolonger la validité de leurs offres. Seuls les soumissionnaires qui auront donné leur accord par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au maître d'ouvrages resteront engagés pendant le nouveau délai.

Article 17 : Critères d'appréciation des capacités techniques et financières des concurrents :

La commission apprécie les capacités financières et techniques en rapport avec la nature et l'importance des prestations objet de la consultation et au vu des éléments contenus dans les dossiers administratif et technique de chaque concurrent.

ECOLE DE GOUVERNANCE ET D'ECONOMIE DE RABAT

APPEL D'OFFRES

RESTREINT SUR OFFRES DE PRIX

N°01/EGE/2013-2014

ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE

AU PROFIT DE

L'ECOLE DE GOUVERNANCE ET D'ECONOMIE DE RABAT

LANCE EN 7 LOTS

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ANNEXES

En complément aux documents cités à l'article 5, le dossier d'appel d'offres comprend la liste des plans et documents techniques ci-après :

-Néant

L'ORDONNATEUR LE SOUMISSIONNAIRE

LU ET ACCEPTE (manuscrite)

A , le

ACTE D'ENGAGEMENT

A - Partie réservée à l'Administration

(1) Marché passé par appel d'offres restreint n°01/EGE/2013-2014

Objet du marché : Acquisition l'acquisition du matériel informatique au profit de l'Ecole de Gouvernance et d'Economie de Rabat lancé en Sept (07) lots,

Lot

n°.....
..... passé en application de l'alinéa 16 et de l'article 17 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Ecole de Gouvernance et d'Economie.

B - Partie réservée au concurrent

a) Pour les personnes physiques

Je soussigné :

(prénom, nom et qualité) agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

adresse du domicile élu :

.....

affilié à la CNSS sous le n°:

.....

inscrit au registre de commerce de

.....localité) sous le n°

.....

.....

n° de patente

.....

.....

b) Pour les personnes morales

Je soussignéprénom, nom et qualité au sein de l'entreprise) agissant au nom et pour le compte de (raison sociale et forme juridique de la société)

au capital de :

.....

..... adresse du siège social de la société

..... adresse du domicile élu

.....

... affiliée à la CNSS sous le n°

.....

inscrite au registre du commerce

..... localité) sous le n°

.....

..... n° de patente

.....

..... En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

après avoir pris connaissance du dossier (d'appel d'offres, du concours ou du marché négocié) (1) concernant les

prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

1) remets, revêtu (s) de ma signature (un bordereau de prix et un détail estimatif ou la décomposition du montant global) établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier (d'appel d'offres, du concours ou du marché négocié) (1) ;

2) m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établi moi-même, lesquels font ressortir :

- montant hors T.V.A. : (en lettres et en chiffres)

- montant de la T.V.A. (taux en %) : (en lettres et en chiffres)

- montant T.V.A. comprises : (en lettres et en chiffres)

L'Etat se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte

(à la trésorerie générale, bancaire, ou postal) (1) ouvert à mon (ou au nom de la Société)

à

.....
.....

localité, sous le numéro

.....
....

Fait à ,le

(Signature et cachet du concurrent)

(1) supprimer les mentions inutiles

(2) Indiquer la date d'ouverture des plis

(3) à compléter après signature du projet du marché par l'attributaire du marché

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Marché passé par appel d'offres restreint n°01/EGE/2013-2014

Objet du marché : Acquisition l'acquisition du matériel informatique au profit de l'Ecole de Gouvernance et d'Economie de Rabat lancé en Sept (07) lots,

Lot
n°.....
..... passé en application de l'alinéa 16 et de l'article 17 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Ecole de Gouvernance et d'Economie de Rabat.

A - Pour les personnes physiques

Je, soussigné (prénom, nom et qualité)
agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte, adresse du domicile élu : ...
affilié à la CNSS sous le n°:(1)
inscrit au registre du commerce de(localité) sous le
n°(1)
n° de patente... ..(1)

B - Pour les personnes morales

Je, soussigné (prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
agissant au nom et pour le compte de(raison sociale et.
forme juridique de la société)
au capital de : ...
adresse du siège social de la société ...
adresse du domicile élu ...
affiliée à la CNSS sous le n°(1)
inscrite au registre du commerce(localité) sous le
n°(1)
n° de patente(1)

Déclare sur l'honneur :

1 - m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;

2 - que je remplie les conditions prévues à l'article 24 du règlement de l'EGE fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion ;

3 - m'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance que celle-ci ne peut porter sur la totalité du marché ; et m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 24 du règlement.

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur.

Je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 26 du règlement précité, relatives à l'exactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à le ...

Signature et cachet du concurrent (2)

(1) ces mentions ne concernent pas les concurrents non installés au Maroc

(2) en cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.

